

Prévenir et déclarer les évènements indésirables pour sécuriser l'accompagnement de nos résidents



Qu'est ce qu'un EI?

Un évènement indésirable est un accident, incident, dysfonctionnement qui survient dans l'établissement et qui révèle un défaut dans l'organisation ou dans le fonctionnement, entraînant ou non des conséquences dommageables pour les résidents, familles, personnels, visiteurs, biens...

Commission mensuelle dans l'établissement qui traite l'ensemble des EI rencontrés et mise en place d'actions correctives



Exemples d'EI rencontrés

Ce peut être des dysfonctionnements rencontrés concernant :

- La restauration, la gestion du trousseau de linge, le matériel défectueux, l'organisation des soins, l'entretien des chambres et espaces communs, la prise en charge médicamenteuse, la disparition ou perte d'objets, organisation du travail....



Important de signaler les EI qui ont un impact sur la qualité de prise en charge des résidents



Pourquoi déclarer ?

- Informer la Cellule Qualité et la Direction sur les EI rencontrés
- En analysant collectivement les origines en commission mensuelle
- Mettre en place des actions correctives et préventives

Qui peut déclarer ?

Résidents, familles et personnels ayant constaté un évènement indésirable

Comment déclarer ?

Des fiches Qualité sont à votre disposition à l'accueil, à l'infirmierie et à chaque niveau de l'établissement dans les bornes murales prévues à cet effet

=> Se rapprocher des agents d'accueil qui vous fourniront des fiches qualité